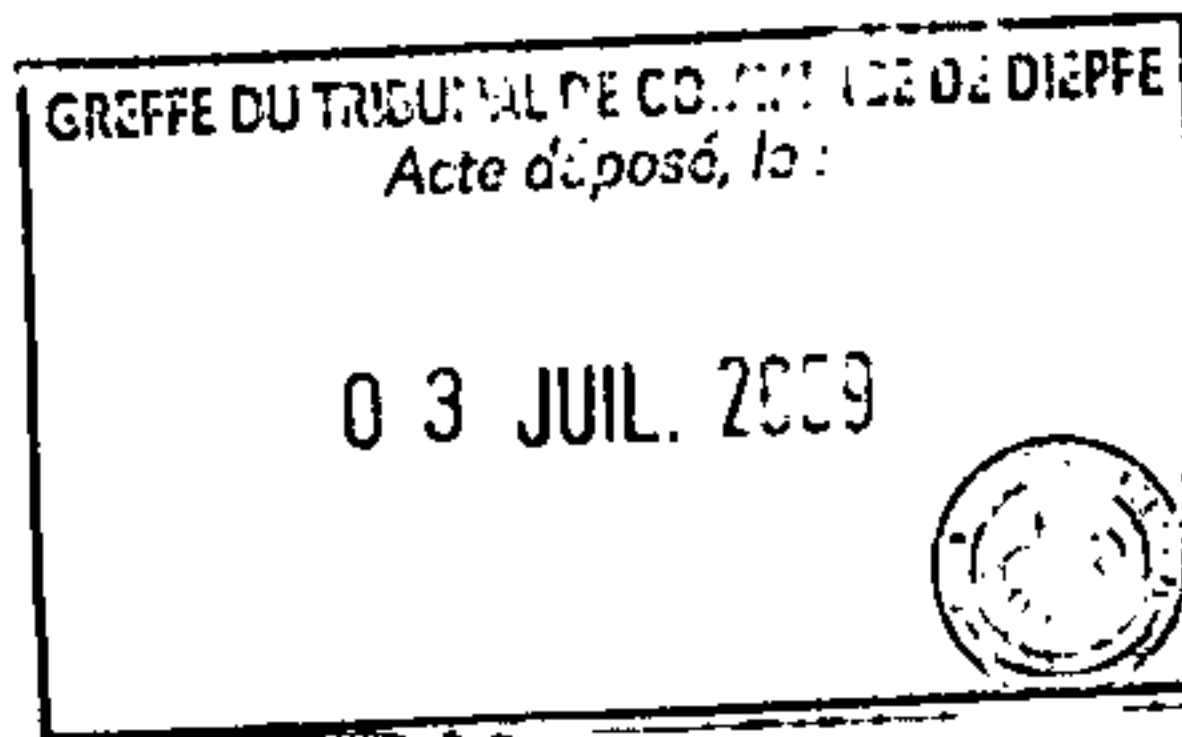




« 3 AS-RACING »
SARL au Capital 10 000 €
Siège Social
229 Impasse Mesnil Sigaux
76270 SAINT SAIRE

RCS DIEPPE 493 869 481

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 29 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le 29 Mai à 19 heures 15, les Associés de la Société à Responsabilité Limitée « 3 AS-RACING », au capital de 10 000 €, se sont réunis au siège social, sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Madame Armelle SAVREUX..... 50 parts
- Monsieur Sylvain SAVREUX 50 parts

100 parts

total égal au nombre de parts composant le capital social.

La séance est présidée par Monsieur Sylvain SAVREUX en sa qualité de co-gérant associé.

Le Président constate que les associés présents détenant la totalité des parts composant le capital social, l'assemblée est régulièrement constituée et peut prendre toutes décisions.

Le Président rappelle l'Ordre du Jour de la présente Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- **Reconstitution des fonds propres**

Le Président expose que les capitaux propres de la société s'élèvent à 12 226.28 € pour un capital de 10 000 € et qu'il y a lieu en conséquence de procéder à la suppression de l'inscription au registre du commerce de la perte de la moitié du capital.

Après échange de vues entre les divers participants, il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés constate que l'actif net de la société s'élevant à 12 226.28 € est supérieur à la moitié du capital social et décide de procéder à la modification d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités et publicités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les Associés présents.